

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 16 juillet 2026

n° 078-26

**Objet : RS - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Chantiers Valoristes**

- date de convocation le 10 juillet 2026
- nombre de conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize juillet douze heures quinze, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 19

|                             |                                                                                                |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Barberaz</b>             | Arthur Boix-Neveu                                                                              |
| <b>Barby</b>                | Christophe Pierretton                                                                          |
| <b>Bassens</b>              | Bruno Lhuissier                                                                                |
| <b>Chambéry</b>             | Jimmy Bâabâa - Pierre Brun - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Isabelle Junet - Thierry Repentin |
| <b>Ecole</b>                | Hervé Ferroud-Plattet                                                                          |
| <b>Jacob-Bellecombette</b>  | Isabelle Geindre                                                                               |
| <b>La Motte-en-Bauges</b>   | Damien Regairaz                                                                                |
| <b>La Motte-Servolex</b>    | Luc Berthoud                                                                                   |
| <b>Montagnole</b>           | Jean-Maurice Venturini                                                                         |
| <b>Saint-Alban-Leyse</b>    | Michel Dyen                                                                                    |
| <b>Saint-Baldoph</b>        | Valentin Hachet                                                                                |
| <b>Saint-Cassin</b>         | Jocelyne Gougou                                                                                |
| <b>Saint-Jeoire-Prieuré</b> | Jean-Marc Léoutre                                                                              |
| <b>Sonnaz</b>               | Daniel Rochaix                                                                                 |

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Eric Delhommeau (Bellecombe-en-Bauges) à Damien Regairaz - de Alexandre Gennaro (La Ravoire) à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 6

Damien Ancrenaz (Cognin) - Christian Berthomier (Saint-Jean-d'Arvey) - Sandrine Desroches-Afchain (Chambéry) - Julien Donzel (Challes-les-Eaux) - Franck Morat (Cognin) - Gaëtan Pauchet (Chambéry)

**GRAND CHAMBÉRY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## **Bureau du 16 juillet 2026**

délibération n° 078-26

objet **RS - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Chantiers Valoristes**

Isabelle Junet, vice-présidente chargée des déchets, rappelle que depuis 2005, des locaux sont mis à disposition de l'association Les Chantiers Valoristes.

Intervenant sur les déchetteries de Bissy, Saint-Alban-Leyssie et La Ravoire, l'association Les Chantiers Valoristes emploie du public en insertion dont la principale activité consiste à démanteler des objets encombrants prélevés dans les déchetteries avant d'être orientés vers des filières d'élimination, afin d'en extraire le maximum de matériaux qui seront alors dirigés vers des filières de valorisation.

Depuis le 24 septembre 2012, date d'ouverture de la déchetterie de Bissy, l'association dispose de locaux à titre gratuit, comprenant deux bâtiments construits sur l'emprise de la déchetterie (parcelle cadastrée section HA n° 0043 d'une superficie totale de 13 310 m<sup>2</sup>) et un bungalow d'environ 40 m<sup>2</sup>. La surface allouée à l'activité du chantier représente environ 1 286 m<sup>2</sup>, dont 609 m<sup>2</sup> couverts.

Afin que cette association puisse réaliser son activité et compte tenu de l'objectif de recyclage, de réemploi et d'orientation des déchets vers la filière appropriée, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition à titre gratuit, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

**Vu** la délibération n° 044-26 C du Conseil communautaire du 23 avril 2026 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'approuver** la convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux sur le site de la déchetterie de Bissy au profit de l'association Les Chantiers Valoristes pour une durée d'un an,

**Article 2 : d'autoriser** le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout autre document à intervenir,

**Article 3 : de dire**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

**Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte :

**078-26**

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Chantiers Valoristes

Classification Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 16 juillet 2026

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260716-lmc1H36399H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H36399H1

Date de transmission en Préfecture : 17 juillet 2026

Date de réception en Préfecture : 17 juillet 2026

Date de publication sur le site internet: vendredi 17 juillet 2026